



Choose FranceTM

7^e édition
du Sommet



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER DE PRESSE
LUNDI 13 MAI 2024
VERSAILLES**

« They choose France »

Pour cette édition 2024, un record de 56 annonces pour un montant d'investissements de 15 Mds € et la perspective de 10.000 emplois créés.

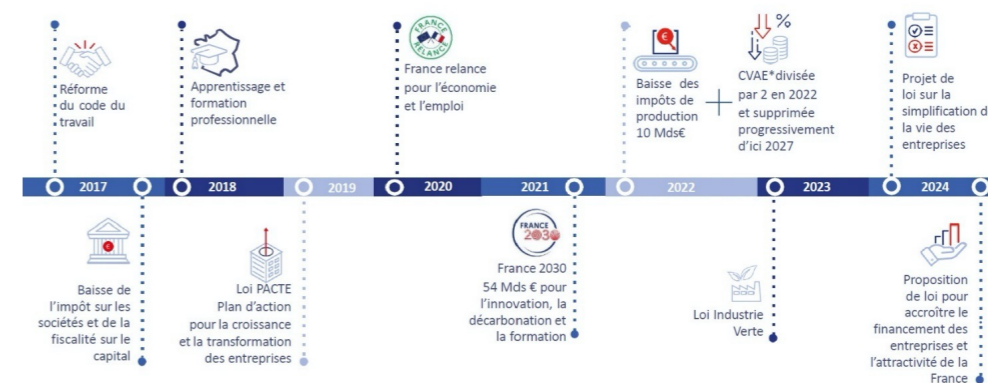
ABBVIE (États-Unis)
ACCENTURE (Irlande)
ACCIONA ENERGIA (Espagne)
AMAZON (États-Unis)
ASTRAZENECA (Royaume-Uni)
BLOCKCHAIN.COM (Royaume-Uni)
BOLT (Estonie)
CHIESI (Italie)
DFDS (Danemark)
ENBW (Allemagne)
ENCHEM (Corée du Sud)
EQUINIX (États-Unis)
ESSITY (Suède)
EURONEXT (Pays-Bas)
FEDEX (États-Unis)
FERTIGHY (Espagne)
FIRST ABU DHABI BANK (Émirats Arabes Unis)
GSK (Royaume-Uni)
HAGER (Allemagne)
HOLCIM (Suisse)
HUNAN CHANGYUAN LICO (Chine)
IBM (États-Unis)
IQM (Finlande)
IVECO (Italie)
JP MORGAN CHASE (États-Unis)
KENVUE (États-Unis)
KIA (Koweït)
KL1 AG (Suisse)
LAPROPHAN (Maroc)
LEONARDO (Italie)
LILIUM (Allemagne)
MARS (États-Unis)
MC CAIN (Canada)
MICROSOFT (États-Unis)
MORGAN STANLEY (États-Unis)
MOTHERSON (Inde)

NATURE ENERGY (Danemark)
NIDEC (Japon)
NOVARTIS (Suisse)
PAPER EXCELLENCE (Canada)
PFIZER (États-Unis)
PROCTER & GAMBLE (États-Unis)
QIA (Qatar)
REVOLUT (Royaume-Uni)
RIVA (Italie)
SILK ROAD FUND (Chine)
SKELETON TECHNOLOGIES
SKF (Suède)
SOLVAY (Belgique)
SONAE (Portugal)
TELEHOUSE (Japon)
THE ADECCO GROUP (Suisse)
THORIZON (Pays-Bas)
VORWERK (Allemagne)
ZAMBON (Italie)
ZENITH BANK (Nigeria)

« Why Choose France »

Les réformes opérées depuis 2017 :

- Une fiscalité attractive :
 - Baisse des impôts sur les sociétés et des impôts de production
 - Crédit d'impôt de 30% pour les activités recherche
 - Crédit d'impôt pour les nouveaux projets industriels dans les domaines des batteries, de l'éolien, des panneaux solaires et des pompes à chaleur de la production d'équipements aux matières premières critiques.
- Des investissements massifs dans l'innovation avec France 2030 : IA, quantique, hydrogène, nucléaire, semi-conducteurs, batteries
- Un investissement massif dans les compétences de l'école à l'enseignement supérieur
- De l'électricité décarbonée grâce à la production nucléaire et un développement massif des renouvelables
- Des délais d'implantation des sites industriels en forte réduction autour de sites clés en main
- Une administration qui simplifie ses procédures et se digitalise



* Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises



Sommaire

1. Présentation du Sommet « Choose France ».....	5
2. Depuis la 1 ^{ère} édition de Choose France en 2018, des retombées concrètes pour l'économie et les territoires.....	8
3. Les entreprises étrangères confirment leur volonté d'implanter des projets majeurs en France.....	10
4. La France a consolidé son attractivité en 2023.....	19
5. France 2030 : un plan d'investissement pour la France.....	21
6. La France, leader de l'IA en Europe.....	23
7. La France, en faveur de l'industrie verte et décarbonée.....	25
8. Des réformes en faveur de la compétitivité des entreprises et de la simplification administrative.....	32
9. Proposition de loi relative à l'attractivité financière.....	37
10. Des partenariats au service d'un sommet durable.....	39
11. L'Inde à l'honneur.....	41

1. Présentation du Sommet « Choose France »

Depuis son lancement en janvier 2018 par le président de la République, le Sommet «Choose France» s'est imposé comme un rendez-vous économique annuel incontournable dans l'agenda des industriels et des investisseurs internationaux.

En sept ans, le Sommet est devenu un moment privilégié d'échanges autour de l'attractivité économique de la France grâce à des formats de rencontres *ad hoc* entre les investisseurs étrangers, l'exécutif français et les principales entreprises nationales : entretiens bilatéraux avec le chef de l'État, les ministres et les administrations ; rencontres avec les principaux acteurs de l'environnement des affaires en France ; ateliers thématiques autour des grandes transformations économiques et des réformes engagées par le gouvernement français pour favoriser l'activité économique sur notre territoire.

Chaque année, ce sont près de 400 entretiens bilatéraux qui sont organisés entre le Président de la République, les ministres et les dirigeants d'entreprises, étrangères et françaises, pour échanger sur leurs projets d'implantation dans l'Hexagone.

Moins de trois mois avant la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, cette nouvelle édition du Sommet Choose France mettra également en valeur le savoir-faire français dans le domaine du sport.

Le thème « France, terre de champions » qui a été retenu pour cette 7^e édition sera illustré par :

→ La présentation des torches et des médailles prêtées par le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Les torches, dessinées par Mathieu Lehanneur, en acier 100 % recyclé, seront portées par 11 000 Éclaireurs sur les routes de France. Objet convoité par les 15 000 athlètes qui participeront aux Jeux cet été, les médailles de Paris 2024 illustrent la créativité du comité, qui a fait appel à la Maison Chaumet du groupe LVMH pour les dessiner. De bronze, d'argent ou d'or, toutes auront en leur cœur un morceau original de la Tour Eiffel, symbole de Paris et de la France ;

→ Une exposition de dix entreprises qui présenteront des innovations mises en œuvre dans les infrastructures des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et dans les équipements utilisés par les athlètes.

France, terre de champions

AEROPHILE, créée en 1993 et basée à Paris, a développé un système breveté de dépollution de l'air avec une efficacité de 95 % sur les Particules Fines (PM) (dont les virus, bactéries, pollens...) sans consommable et très faiblement consommateur d'énergie. Cette solution est déclinable dans tous les sites où la pollution de l'air est un enjeu (métros, bâtiments industriels, bureaux, écoles, tunnels...). Elle a notamment été choisie pour dépolluer l'air du Village des Athlètes lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

CHIRON IT est une entreprise fondée en 2020 à Évry-Courcouronnes, qui a conçu un système d'analyse de mouvement à base d'IA pour le domaine du sport et de la santé. Ce système, qui fonctionne avec une caméra connectée, aide les athlètes, leurs entraîneurs et les sportifs, même amateurs, à améliorer les performances et à réduire le risque de blessure. La première version, Chiron P1, est conçue pour des structures sportives de haut niveau telles que le CREPS-Île-de-France, où le produit a été développé avec, et pour la préparation, des athlètes qui s'entraînent pour les titres Olympiques. Le produit peut également être utilisé pour la rééducation, grâce au live feedback sur plusieurs exercices. Il sera finalement rendu accessible au grand public pour le fitness en salle ou à domicile.

INCLUSIVE BRAINS (Marseille, France) développe des systèmes combinant intelligence artificielle et neurotechnologies pour que les stations de travail et les environnements connectés s'adaptent en temps réel aux changements cognitifs de leurs utilisateurs (attention, stress, charge mentale, fatigue). Ses modèles d'IA générative multimodale, entraînés à partir de plusieurs types de données neurophysiologiques (activité cérébrale et cardiaque, expressions faciales, eye-tracking, voix) aident à la décision, à la prévention d'accidents et améliorent la productivité tout en préservant la santé physique et mentale au travail. Les interfaces neurales d'Inclusive Brains offrent un contrôle par la pensée, facilitant ainsi l'inclusion digitale et l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette technologie permettra à une personne paralysée de contrôler un exosquelette de bras pour porter la torche olympique/paralympique à l'aide de commandes mentales (Projet Prometheus).

Créée en 2018 à Aubervilliers, la start-up industrielle **LE PAVE** conçoit des matériaux durables et sensés à destination des mondes du bâtiment et de l'aménagement. La SoftSurface™, matériau édité à partir de déchets plastiques recyclés, a été plébiscitée dans plus de 1 600 projets, dont la fabrication de 11 000 sièges pour le Centre Aquatique Olympique et l'Adidas Arena. Produite à partir d'un processus industriel breveté, elle a permis de recycler plus de 700 tonnes de déchets en 6 ans. D'ici 2026, Le Pavé a pour objectif d'implanter une usine dans chaque grande région de France et de transformer ainsi plus de 7 000 tonnes de plastique recyclé par an. Marius Hamelot, co-fondateur du Pavé, est nommé dans le palmarès de Forbes « 30 Under 30 Europe 2024 » qui récompense les jeunes talents les plus inspirants.

Pionnier et leader mondial dans la conception et la fabrication de matériel de cyclisme haute performance, **LOOK** est au cœur de l'économie du sport et ambassadeur du design et de l'industrie française à travers le monde. Aux côtés d'Activa Capital, LOOK est devenue l'une des marques les plus valorisées du cyclisme mondial, témoignant du savoir-faire français au plus haut niveau sportif, notamment aux Jeux et au Tour de France. Via son implantation industrielle basée à Nevers en Bourgogne, son siège historique, LOOK continue à développer son activité à l'international, avec des filiales en Italie, aux États-Unis et à Taiwan. Le vélo LOOK P24, présenté au Sommet Choose France, développé avec les athlètes de la Fédération Française, combine le savoir-faire technique de LOOK avec une aérodynamique et des matériaux composites de pointe. Fabriqué en France, ce vélo est un témoignage de l'ingénierie de précision, prêt à conquérir des médailles aux Jeux de Paris.

Depuis sa création en 1809, **MATHIS** est une vitrine du savoir-faire français en matière de construction bois. La société investit dans son outil industriel basé en Alsace et se développe en France et à l'export. Sa R&D lui permet de promouvoir de nouveaux modes constructifs éco-responsables. Parmi ses dernières réalisations emblématiques, on trouve des projets très différents comme le Grand Palais Ephémère à Paris et treize des ouvrages olympiques des Jeux de Paris, dont l'immeuble du COJOP, sept bâtiments du Village olympique, l'Arena Porte de La Chapelle ou encore le Centre aquatique olympique (CAO) à Saint-Denis.

Première structure concave en bois au monde de cette ampleur, la conception de la charpente en forme de vague du CAO a nécessité d'imaginer une méthode pour poser, au millimètre près, ses 91 poutres de près d'une centaine de mètres de portée : une prouesse structurelle et technique.

NEREUS est une société basée dans la région de Montpellier qui développe, construit, commercialise et exploite des équipements uniques pour transformer les effluents pollués en eau réutilisable, en consommant très peu d'énergie. Industries, Hébergements, Municipalités ou encore Bioénergéticiens, Sa mission est de garantir un accès à l'eau pour tous, de préserver les ressources naturelles et de faire un grand pas vers l'économie circulaire de l'eau. Nereus équipera un des bâtiments du Village des athlètes pour la réutilisation des effluents du Village olympique et déploiera sa solution de refroidissement d'îlots de chaleur urbains par extraction des eaux usées d'une eau qui servira à irriguer en souterrain les plantations du Village des athlètes.

Depuis plus de 30 ans, le groupe lyonnais **OKEENEA** s'engage à faire de l'inclusion une réalité, en France et partout dans le monde. De la sécurité, à la mobilité jusqu'à l'accès à la connaissance, Okeenea développe des solutions innovantes pour sécuriser, libérer puis favoriser l'épanouissement des personnes contraintes d'évoluer dans un environnement qui ne leur est pas adapté. Pour le Village des Athlètes, Okeenea a conçu une signalétique multisensorielle durable, marquant une avancée significative vers l'inclusion physique et digitale pour tous.

Présente dans 30 pays où elle sert plus de 2 000 clients, l'entreprise alsacienne **SINEU GRAFF** conçoit et fabrique en France des mobiliers urbains selon une démarche créative et méthodique précise. Depuis sa création il y a 50 ans, elle centre sa réflexion sur l'usager et les nouvelles pratiques du vivre ensemble dans l'espace urbain. Au service des architectes, paysagistes et collectivités, Sineu Graff se positionne en partenaire à la pointe des tendances et de l'innovation dans l'élaboration de leurs projets. Elle a été retenue pour installer, au sein du village des athlètes, un mobilier urbain inclusif pérenne, adapté à tous les publics et qui facilite ainsi l'appropriation partagée de l'espace public.

TESSIER, une PME située au cœur des Alpes françaises, s'engage depuis 1995 à rendre le monde des sports de pleine nature accessible à tous. Avec 70 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'international dans plus de 40 pays, TESSIER s'est imposée comme une référence mondiale dans le handisport. Forte de son expertise en conception, fabrication et commercialisation, TESSIER offre une vaste gamme de produits techniques et innovants qui repoussent les limites de l'accessibilité : fauteuil-ski alpin et nordique, fauteuil tout-terrain en tandem ou électrique, ou encore fauteuil de wakeboard assis. Du Tandem'Flex™ offrant les joies de la glisse à des personnes sans aucune autonomie, au Scarver™ utilisé par les meilleurs athlètes mondiaux et ayant remporté 19 médailles aux derniers jeux paralympiques à Pékin, en passant par les Tempo™ Dualski, Uniski, Snow'Kart, ces innovations font de TESSIER le leader mondial du ski assis.

Terre d'initiatives et d'innovation, la France séduit les acteurs internationaux. La campagne « MAKE IT ICONIC. Choose France / MARQUEZ LES ESPRITS. Choisir la France » vise à amplifier le rayonnement et l'attractivité de l'Hexagone à l'échelle internationale.

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION INTERNATIONALE

Marquer les esprits et choisir la France. Tel est l'objectif de la campagne internationale lancée en octobre 2023 dans cinq pays (Allemagne, Canada, Émirats arabes unis, États-Unis et Inde) et amplifiée dans le monde entier par le réseau diplomatique et les opérateurs de l'État.

Véritable invitation à l'audace, cette campagne rend hommage à ce panache français constitutif de notre héritage. Il se cultive et se transmet, chaque jour, grâce aux femmes et aux hommes qui ont fait, font et feront la France. Ce sont leurs histoires, aussi personnelles qu'universelles, qui portent haut l'état d'esprit français. C'est pour cette raison que la campagne est incarnée par des personnalités et des lieux emblématiques. Kylian Mbappé, Sophie Adenot, Mory Sacko et Thomas Pesquet font partie des visages de cette campagne à travers le monde. Symboles iconiques de la France et de son rayonnement, la Tour Eiffel, le Mont Saint-Michel ou encore Notre Dame de Paris font également partie des égéries.

Chacun d'entre eux symbolise, à sa façon, par son histoire et ses réussites cet esprit audacieux, et tous invitent à vivre, à oser et à partager ce petit « je ne sais quoi » qui les rend iconiques et participe, dans le même temps, à faire rayonner la France à travers le monde.

Cette campagne se poursuit en 2024, dans de nouveaux pays et avec toujours le même objectif : générer de la préférence et de la considération auprès d'un public de leaders d'opinion tout en alimentant les marques filles (Choose France™, Taste France™, Explore France™, Partner With France™ et Experience France™) sur les enjeux sectoriels qui les concernent directement.

Une signature singulière : « MAKE IT ICONIC. Choose France / MARQUEZ LES ESPRITS. Choisir la France »

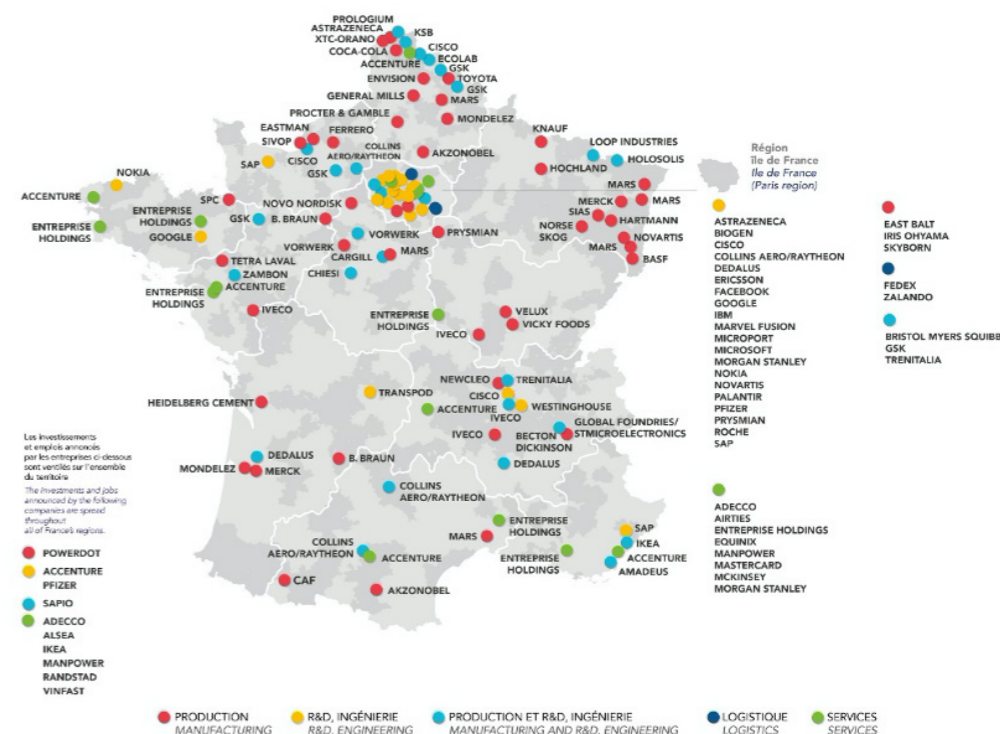
Pour en savoir plus : <https://www.choosefrance.fr/fr/>



2. Depuis la 1^{ère} édition de Choose France en 2018, des retombées concrètes pour l'économie et les territoires

Lieu de rencontre privilégié entre les investisseurs étrangers, l'exécutif français et les principales entreprises françaises, le sommet Choose France, lancé par le président de la République dès le début de son premier quinquennat, a vocation à présenter, détailler et expliquer aux grandes entreprises internationales les réformes menées pour favoriser l'activité économique sur notre territoire. Il permet également de souligner l'importance des investissements internationaux pour soutenir la croissance, l'innovation et l'emploi partout en France.

Depuis sept ans, Choose France est devenu l'espace privilégié par les investisseurs internationaux pour l'annonce de leurs projets dans l'Hexagone. Chaque édition a donné lieu à un nombre croissant d'annonces, permis notamment par un accompagnement rapproché des acteurs par les équipes de Business France, à toutes les étapes de leur projet



Bilan des annonces et secteurs d'investissements depuis 2018

Depuis le 1^{er} Sommet Choose France organisé en 2018, 122 annonces ont été comptabilisées (2018-2023).





3. Les entreprises étrangères confirment leur volonté d'implanter des projets majeurs en France

Pour cette édition 2024, un record de 56 annonces pour un montant d'investissements de 15 Mds € et la perspective de 10.000 emplois créés.

Dans les nouvelles technologies, sept projets confirment que la France est désormais au cœur des infrastructures qui rendront possibles les futurs usages du quantique et de l'Intelligence artificielle.

ACCENTURE (Irlande) annonce l'ouverture de deux centres d'Intelligence Artificielle Générative à Paris et à Sophia-Antipolis. Cet investissement au bénéfice des grandes entreprises du CAC40 et des pôles d'excellences académiques et universitaires (Institut Polytechnique de Paris, Sciences Po, ESSEC, Inria) contribuera à faire de la France un leader en matière d'intelligence artificielle en Europe. En complément, Accenture s'engage à former chaque année une partie de ses effectifs en France aux métiers de l'IA.

AMAZON (États-Unis) annonce plus d'1,2 Md € d'investissements à venir en France, qui permettront de créer plus de 3 000 emplois directs en CDI. Ces investissements visent à renforcer le réseau logistique d'Amazon et soutenir le développement de l'infrastructure cloud d'Amazon Web Services pour soutenir le développement des capacités françaises en matière d'intelligence artificielle et d'informatique en nuage.

EQUINIX (États-Unis) prévoit d'investir plus de 630 M€ d'euros dans ses installations en France et créer environ 50 emplois directs (et 100 emplois indirects) au cours des cinq prochaines années. Dans le même temps, la société finalise le déploiement de son plan d'investissement de 750 millions d'euros annoncé à Choose France en 2022 avec l'ouverture de son 11^e data center français à Meudon en 2024.

Equinix renforce également ses engagements en faveur de la transition énergétique de la France avec plus de 250 millions d'euros d'investissements indirects dans sept contrats d'achat d'électricité (PPA) de 20 ans, qui contribueront à la décarbonation du réseau en fournissant une capacité installée de plus de 100 MW produisant plus de 300 GWh d'énergie renouvelable chaque année en France.

IBM (États-Unis) annonce l'extension des missions du IBM France Lab Paris-Saclay à l'informatique quantique avec un investissement de 45M€ et le recrutement de 50 chercheurs et ingénieurs à horizon 1 an en France. L'objectif est de contribuer à l'écosystème quantique français via l'éducation, le développement de cas d'usage technologiques et de la recherche collaborative.

IQM Quantum Computers, IQM (Finlande), leader mondial de l'informatique quantique, annonce son projet de construction d'une unité de production industrielle d'ordinateurs et de puces quantiques. IQM s'engage à construire une usine de fabrication à échelle industrielle en France. Le développement et l'expérimentation de processus de fabrication au sein d'une ligne pilote au CEA-Leti constitue un élément clé de la première étape de ce projet, qui représenterait à terme un investissement de plus de 100 M€.

TELEHOUSE (Japon), leader mondial des data centers à forte connectivité et filiale à 100% du groupe KDDI, a prévu d'allouer 1 Md€ d'investissements en France afin, notamment, de construire et d'opérer trois nouveaux data centers éco-responsables en régions Sud et Ile-de-France avec la création potentielle de 100 emplois.

MICROSOFT (États-Unis), annonce un investissement de 4 Mds €, le plus important à ce jour dans le pays, pour soutenir la croissance française dans la nouvelle économie de l'intelligence artificielle. Microsoft dévoile ainsi l'extension de son infrastructure cloud et IA en France avec l'expansion de ses sites à Paris et Marseille qui doteront le pays d'une capacité allant jusqu'à 25 000 GPU de dernière génération d'ici fin 2025, et l'ouverture d'un nouveau site pour héberger des centres de données de nouvelle génération dans l'agglomération de Mulhouse. Microsoft lance également un grand plan de formation d'un million de Français à l'intelligence artificielle ainsi que le soutien à 2 500 startups françaises sur tout le territoire national dans leur adoption de l'IA d'ici fin 2027.

La France est désormais reconnue comme leader en matière de décarbonation. Ainsi onze entreprises investissent pour décarboner leurs procédés ou pour lancer en France de nouvelles technologies.

ACCIONA ENERGIA (Espagne), premier opérateur mondial d'énergies 100% renouvelables, renforce sa présence en France entamée au travers de l'acquisition en 2022 d'Eqinov, société leader de services intégrés de conseil, de financement de l'efficacité énergétique et de valorisation de la flexibilité de consommation électrique. Le groupe a identifié des opportunités d'investissement lui permettant de tripler son chiffre d'affaires, pour le porter à plus de 150 M€ d'ici à 2030 et renforcer ses équipes des sites d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nantes et Paris.

EnBW (Allemagne), producteur et fournisseur d'énergies européen poursuivant son objectif de neutralité carbone, investira d'ici fin 2026, via sa filiale Valeco 230 M€ pour la réalisation de centrales de production d'énergies renouvelables, notamment à Barre (Tarn) et à Sémide (Ardennes).



ESSITY (Suède), groupe leader dans les domaines de l'hygiène et de la santé, investit plus de 110 M€ en France, en particulier dans de nouveaux équipements industriels (Nouvelle Aquitaine, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire), des projets de décarbonation (Alsace et Normandie) et un nouveau centre de recherche & développement mondial dédié aux produits d'hygiène en papier pour 30 M€ (investissement sur 4 ans - Alsace).

S'appuyant sur la première agriculture européenne et sur le soutien des pouvoirs publics, **FertigHy** (Espagne) va installer en France sa première usine de production d'engrais à faible émission de carbone. Cet investissement estimé à 1,3 Md € créera 250 emplois dans la région des Hauts-de-France et permettra la production de 500kt d'engrais bas carbone par an à horizon 2030. Cette première usine, qui utilisera de l'électricité renouvelable et bas carbone, constitue une étape décisive vers la production d'engrais bas carbone « made in Europe » et vers la réduction des importations d'engrais minéraux azotés. FertigHy contribuera à ce titre à décarboner l'agriculture française, la production et l'utilisation d'engrais étant aujourd'hui responsables de 30 % des émissions totales de gaz à effet de serre du secteur.

HOLCIM (Suisse) réalise un investissement supplémentaire de plus de 60 M€ d'euros en France en faveur de la décarbonation de ses opérations et de l'économie circulaire. Cet investissement permettra la création de 40 emplois et une baisse de 120 000 t des émissions de CO2 grâce à la mise en service entre 2025 et 2026 de plusieurs plateformes industrielles, notamment en région Pays de Loire pour l'usine de Saint-Pierre-la-Cour (Mayenne) et en Occitanie pour les usines de Martres-Tolosane (Haute-Garonne) et de Port-la-Nouvelle (Aude). Une plateforme pilote de capture du CO2 (en open-innovation) sera consacrée à l'amélioration des technologies en cours de développement dans ce domaine, tandis que plusieurs autres plateformes porteront sur la préparation des déchets du BTP et de la biomasse pour les valoriser dans le processus cimentier.

IVECO (Italie) s'engage à réaliser des investissements de plus de 112 M€ en 2024. Il s'agit d'augmenter les capacités de production de bus électriques et à hydrogène dans les usines d'Annonay (région Auvergne-Rhône-Alpes) et de Rorthais (région Nouvelle-Aquitaine), d'améliorer l'efficacité de la chaîne de valeur et de répondre à la demande croissante de mobilité durable en France et en Europe. Les investissements sont également alloués à l'usine de Bourbon-Lancy (région Bourgogne-Franche-Comté) où le nouveau moteur multicarburant Cursor 13 a été développé et sera produit.

MC CAIN (Canada), géant canadien de la frite surgelée investit 1Md€ sur la décarbonation en Europe dont 350M€ iront vers le marché français. Leurs investissements se concentreront sur les sites de Harnes (62), Béthune (62) et Matougues (51) pour la modernisation des capacités de production et la décarbonation des sites. Ces projets, menés à échéance 3 ans, auront un impact positif sur l'emploi local.

NATURE ENERGY (Danemark) annonce un investissement 100 M€ pour construire et exploiter une unité de production de gaz renouvelables. Leader dans la production de biométhane en Europe, elle est fortement engagée dans la transition énergétique en valorisant chaque année plusieurs millions de tonnes de matière organique en énergie renouvelable

RIVA (Italie), premier recycleur d'acier en France, investit 30 M€ dans la décarbonation des sites de Neuves-Maisons et Gargenville (ALPA) avec l'installation de modules de réchauffage par induction dans ses laminoirs. Cette électrification réduira les émissions liées à la combustion de gaz naturel. Le Groupe prévoit également 100 nouveaux recrutements cette année sur tout le territoire.

SOLVAY (Belgique) annonce son intention de lancer prochainement la première phase d'une unité de production à grande échelle d'oxydes de terres rares séparés pour aimants permanents sur son site de La Rochelle, avec un soutien conséquent du gouvernement français et de l'Union européenne.

THORIZON (Pays-Bas) choisit la France pour un centre de R&D et d'ingénierie. Cette entreprise néerlandaise développe un concept de réacteur à sels fondus, qui permettrait d'accélérer la disponibilité d'énergie propre.

La France accueillera de plus en plus de composants dans la chaîne de valeur de la mobilité verte et contribuera à verdir tous les modes de transport (maritime, aéronautique, ferroviaire et automobile). Dix annonces concernent le secteur des transports.

DFDS (Danemark) envisage de rendre 100% électrique la nouvelle génération de ferries opérant entre Calais, Dunkerque et Douvres, soit un investissement d'1 Md €. DFDS souhaite développer des liens avec la France concernant l'électrification de la flotte et des ports de Calais et Dunkerque.

ENCHEM (Corée du Sud) leader dans les composants pour batteries, investit dans un site de production d'électrolyte sur le Port de Dunkerque. Cet investissement de 57M€ créera 100 emplois d'ici 2027.

HUNAN CHANGYUAN LICO (Chine), fabricant de matériaux pour batterie, s'associe dans une joint-venture avec Axens (France) pour la production de matériaux actifs de cathode dans le cadre d'un investissement industriel cumulé de 600 M€, créant 600 emplois directs. Plusieurs sites sont en cours d'étude, principalement dans les Hauts-de-France.

KL1 AG (Suisse) annonce le lancement officiel du projet EMME (Electro Mobility Materials Europe), un investissement industriel et technologique dédié à la conversion de métaux critiques (nickel, cobalt) entrant dans la composition des batteries des véhicules électriques. Cet investissement de 300M€ en Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux métropole – commune de Parempuyre) créera 200 emplois directs.

LEONARDO (Italie) annonce qu'ATR, numéro un mondial de l'aviation régionale, dont les deux modèles de turbopropulseurs jusqu'à 78 places sont à ce jour les avions régionaux qui émettent le moins de CO2 sur le marché, annonce 150 recrutements au cours de l'année 2024. Les postes à pourvoir permettront notamment à l'avionneur, détenu à parts égales par Airbus et Leonardo, de poursuivre l'étude de son concept d'avion hybride électrique, l'ATR EVO, pour une entrée en service à horizon 2030.

LILIUM (Allemagne) pionnier européen de l'eVTOL, est en discussions avancées avec le gouvernement français concernant l'expansion future de son empreinte industrielle avec des installations en France et les subventions et garanties de prêt associées. Pour ce projet d'investissement de 400 M€, pouvant créer 850 emplois, plusieurs régions sont considérées, dont la Nouvelle Aquitaine.

MOTHERSON (Inde), le plus grand fabricant indien de composants pour les industries du transport, a décidé d'investir plus de 150 M€ pour acquérir AD Industries (Brive-la-Gaillarde) et lancer un programme d'investissement dans le secteur aérospatial. Cette décision stratégique fera de la France le centre de leur stratégie mondiale dans l'aérospatiale, renforçant les partenariats et favorisant l'innovation au service de leurs clients du secteur aérospatial.

NIDEC (Japon) annonce l'ouverture d'une nouvelle usine sur la commune de La Fouillouse (agglomération de Saint-Etienne), dédiée à la production de systèmes de stockage stationnaires par batteries, équipement stratégique pour l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux électriques, à l'électrification des ports et à la recharge des véhicules électriques. Ce site intégrera des ressources de Recherche et Développement. Grâce à la mise en place de technologies solaires et géothermiques, cette usine sera 100% zéro émission. Cet investissement de 17 M€ générera 115 emplois.

SKELETON TECHNOLOGIES, leader européen du stockage d'énergie à haute puissance et à charge rapide, a choisi la région Occitanie pour développer ses activités. L'entreprise installera d'abord un centre de R&D à Toulouse cet automne pour développer la technologie des batteries de nouvelle génération et construira ensuite une usine pour fabriquer sa batterie de haute puissance appelée «Super-Battery». Le groupe prévoit d'investir 600 M€ en 5 ans et de créer 300 emplois.

SKF (Suède) va continuer à investir dans ses sites-clés aéronautiques afin de saisir toutes les opportunités de croissance profitable. La France est un marché important, et particulièrement pour sa Business Unit Aerospace qui compte deux usines majeures et son centre technologique mondial. En lien avec la revue stratégique réalisée l'année dernière, Ainsi, SKF prévoit d'accélérer les investissements en France, sur une période de 3 années (2024-2026), pour renforcer ses activités aéronautiques et ses capacités de production, conduire la décarbonation sur ses sites, et pour développer plus encore ses activités R&D.

Neuf investissements pour moderniser notre industrie de santé et garantir la production en France de médicaments essentiels et des médicaments du futur.

AbbVie (États-Unis) renforce son empreinte industrielle avec un investissement de 36 M€ pour les activités de R&D et production en médecine esthétique de son site d'excellence mondiale Annecy-Pringy, avec une augmentation de l'emploi. Déployé jusqu'en 2025, ce programme (création de nouvelles lignes de production et le doublement de la surface dédiée aux activités de R&D pour ses gammes de produits de complément dermique) accroîtra la contribution d'AbbVie à la balance commerciale française.

ASTRAZENECA (Royaume-Uni) annonce un investissement de 365 M€ pour l'extension du site de Dunkerque correspondant à la construction de deux lignes de production supplémentaires permettant la transition vers une production de médicaments contre l'asthme plus verts et la création de 100 emplois supplémentaires. AstraZeneca vise la neutralité carbone de ce site à l'horizon 2026.

CHIESI (Italie) annonce des investissements supplémentaires de 10 M€ ainsi que la création de 100 emplois sur son site industriel de la Chaussée Saint-Victor, centre d'excellence du groupe dans la production de médicaments pour le système respiratoire.

GSK (Royaume-Uni) engage 140 M€ de nouveaux investissements, principalement pour moderniser, digitaliser et décarboner ses trois sites de production : Evreux (Eure), Saint-Amand-les-Eaux (Nord) et Mayenne (Mayenne), dans le cadre d'un programme de 600 M€ d'investissements industriels et en R&D en France sur la période 2024 – 2026.

KENVUE (États-Unis), leader mondial dans la santé grand public en termes de chiffre d'affaires, étend ses lignes de production de quatre produits - Reactive/ Ziyrtec, Benadryl, Daktarin et le spray nasal Olynth - et renforce ainsi son usine de Val-de-Reuil en Normandie. Ce projet représente un investissement de 10,7 M€ et créera plus de 45 emplois directs.

LAPROPHAN (Maroc) annonce la création d'Europhan. Le rachat du site du complexe industriel de Monts, précédemment détenu par Recipharm, marque une première introduction significative dans le marché pharmaceutique européen.

NOVARTIS (Suisse) annonce son intention d'investir de l'ordre de 30 M€ en France avec la création d'une unité de production destinée à l'approvisionnement du marché français du premier médicament de radiothérapie interne vectorisée (RIV) dans le traitement du cancer de la prostate métastatique. Cet investissement, associé à une volonté de partenariat avec l'Institut Laue-Langevin de Grenoble, un organisme de recherche international, permettrait d'assurer la quasi-totalité de la chaîne de production de ce médicament sur le territoire national lorsque le traitement sera disponible. Ces démarches viennent renforcer le programme de R&D très ambitieux du groupe sur le territoire national (20 essais cliniques en cours en France utilisant la RIV dans 13 types de cancers) ainsi que sa mobilisation auprès des acteurs de l'écosystème pour renforcer la structuration de la filière de soins afin de permettre un accès à la RIV à tous les patients éligibles dans les années à venir.

PFIZER (États-Unis), prévoit d'investir plus de 500 M€ en France au cours des cinq prochaines années (2024-2028), au travers d'ambitieux partenariats public-privé axés sur l'innovation. Cet investissement repose sur deux piliers principaux : des investissements en production notamment dans le domaine de l'oncologie et une augmentation importante de nos investissements en recherche et développement principalement dans les domaines de l'oncologie et des maladies rares.

ZAMBON (Italie), groupe chimique et pharmaceutique italien poursuit ses investissements en France, avec 86M€ supplémentaires qui s'ajoutent aux 20 M€ déjà investis sur la période 2019-2023. Zambon prévoit d'investir sur son site d'Avrillé sur la période 2024-2028 pour la modernisation et l'augmentation des capacités de production de principes actifs et excipients pharmaceutiques. Ce projet comportera la construction de nouveaux bâtiments (un atelier de production supplémentaire, un laboratoire pour le contrôle qualité, une unité pilote, un « kilo-lab » et un entrepôt de produits finis) et l'extension d'activités déjà existantes (le laboratoire de R&D). Environ 90 nouveaux emplois seront créés sur le site.

L'investissement récurrent des entreprises étrangères déjà présentes en France confirme la confiance envers l'économie française. Neuf investissements soulignent l'importance du marché national dont la dynamique de croissance est perçue comme favorable.

THE ADECCO GROUP (Suisse) s'engage en 2024 à procéder à près de 3 000 recrutements en CDI pour ses équipes en France - principalement au sein de la marque technologique Akkodis et sur des métiers d'avenir - ainsi que 8 000 en CDI intérimaire, notamment dans l'industrie.

BOLT (Estonie), leader européen de la mobilité partagée, investira plus de 100 M€ en France dans les cinq prochaines années, notamment avec l'ouverture d'un hub à Saint-Ouen destiné à créer un véritable écosystème pour les chauffeurs VTC et taxis. L'investissement soutient également la transition des chauffeurs vers des véhicules hybrides et électriques dans plus de 30 villes françaises.

FedEx (États Unis) s'est engagé contractuellement avec ADP sur un nouveau complexe de Hangar sur l'aéroport de Paris-CDG jusqu'en 2048. Cette expansion ouvre la voie à la réalisation de leurs opérations de fret lourd (Heavyweight) dans un seul bâtiment. FedEx injectera près de 30 M€ dans le projet, qui comprend des travaux de structure liés à leurs opérations de tri, des travaux dans le bâtiment.

HAGER (Allemagne) prévoit des investissements continus, pour un montant de 120 M€ dans ses quatre sites en Alsace. Plus de la moitié de ces investissements sont liés à des augmentations capacitaires des lignes de production et la montée en technologie des machines. Le reste se divise entre investissements en R&D et efforts de décarbonation des sites de production. Ces investissements créeront 500 emplois.

MARS (États-Unis) annonce investir 130M€ dans tous ses sites de production sur les territoires en France, pour augmenter ses capacités de production, moderniser et digitaliser ses usines, équiper ses cliniques vétérinaires, poursuivre sa transition écologique et rénover ses bureaux pour le bien-être de ses collaborateurs. 60% sera dédié à l'alimentation et le bien-être des animaux de compagnie.

PAPER EXCELLENCE (Canada) annonce que près de 40 M€ seront consacrés à horizon 2026, à l'effort continu de décarbonation de ses sites de production de pâte à papier, Fibre Excellence Provence dans les Bouches-du-Rhône et Fibre Excellence Saint-Gaudens en Haute-Garonne. De plus, sur son site de Provence Fibre Excellence prévoit d'investir 150M€ dans une nouvelle ligne de production innovante de pâte à papier « fluff », qui permettra en 2027 d'approvisionner localement les fabricants français de produits absorbants (couches...) contraints aujourd'hui d'importer leur pâte à papier.

PROCTER & GAMBLE (États-Unis) annonce un nouvel investissement de 65 M€ dans ses sites industriels situés à Amiens (Hauts-de-France) et Blois (Centre-Val de Loire). Le site de production P&G à Amiens, 2ème usine mondiale de P&G pour la catégorie « Soins du linge et de la maison », bénéficiera d'investissements destinés à accroître ses capacités de production avec une nouvelle ligne de production, l'automatisation de la chaîne logistique, et la digitalisation des opérations et des infrastructures. Le site de production P&G à Blois, 3ème plus grande usine mondiale de P&G pour la catégorie « Soins capillaires » bénéficiera également d'investissements destinés à augmenter la capacité de production du site et à optimiser sa chaîne logistique.

Ce montant porte à plus de 450 M€ le total des investissements effectués par le groupe au cours des sept dernières années dans ses deux fleurons industriels. Ces deux usines approvisionnent le marché national et européen.

SONAE (Portugal) investit dans des entreprises axées sur des solutions alimentaires durables et saines, annonce un investissement de 160 M€ en France avec l'acquisition de 89 % de BCF Life Sciences, une société dédiée à la production d'ingrédients à haute valeur ajoutée à base de kératine (sous-produit des plumes de volailles), contribuant ainsi à promouvoir l'économie circulaire, et employant actuellement plus de 200 personnes. Sparkfood, filiale de SONAE, et BCF Life Sciences se sont déjà engagés à continuer d'investir en France dans les années à venir, notamment à travers l'agrandissement d'un troisième site de production qui nécessitera un investissement de 65 M€ et créera plus de 40 nouveaux emplois dans le site en Bretagne.

VORWERK (Allemagne) a accru de 72 M€ son investissement sur son site de production de robots de cuisine Thermomix à Châteaudun/Donnemain et pour l'extension du site historique de Cloyes. Cet investissement crée 50 emplois supplémentaires par rapport au projet initial.

Plusieurs projets financiers reflètent la centralité de la place de Paris.

BLOCKCHAIN.COM (Royaume-Uni), licorne crypto fondée en 2011, a choisi Paris comme siège de son nouveau Lab de développement DeFi (finance décentralisée) focalisé sur les technologies blockchain et les nouveaux usages en finance décentralisée. Le choix de la France est dû à son écosystème favorable aux cryptomonnaies et au grand talent que le pays a à offrir.

EURONEXT (Pays-Bas) annonce que la famille d'indices Euronext 'Invest in France' sera composée d'indices visant à mettre en lumière des entreprises ayant annoncé des investissements créateurs d'emplois, telles qu'identifiées par Business France. Cette famille a vocation à offrir des outils investissements aux investisseurs retails et institutionnels.

FIRST ABU DHABI BANK (Emirats Arabes Unis), première banque des Émirats arabes unis, entend faire de Paris le hub de toutes ses activités au sein de l'Union européenne. Cet important développement permettra au groupe d'offrir ses services depuis Paris aux grands groupes européens souhaitant se développer au Moyen-Orient, ainsi que de renforcer l'accompagnement des investisseurs des pays du Golfe vers la France, et confirme l'attractivité de Paris comme place financière européenne.

JP MORGAN CHASE (États-Unis) s'engage pour près de 50 M€ dans le « FONDS BPIFRANCE SPARK », géré par Bpifrance Investissement et visant à financer majoritairement des fonds d'amorçage, de capital-risque et de capital croissance (à l'exclusion des fonds de LBO) dirigés par des équipes dont l'actionnariat de la société de gestion est détenu significativement par des femmes. Ardian, BNP Paribas Cardif, le groupe FDJ et LVMH sont les premiers groupes français à s'engager à leurs côtés pour investir dans ce fonds de fonds, également souscrit par Bpifrance.

KUWAIT INVESTMENT AUTHORITY - KIA (Koweït) annonce le lancement d'un fonds partenarial franco-koweïtien de co-investissement (FKF) avec Bpifrance pour investir, directement et indirectement, dans des PME et ETI françaises.



MORGAN STANLEY (États-Unis) a prévu d'embaucher 100 personnes l'année prochaine. Paris est dorénavant l'un des principaux hubs de trading en Europe Continentale, en particulier pour les produits macro et les dérivés d'actions. Le centre mondial d'analyse des risques et des données continuera à se développer et Morgan Stanley étend son soutien à l'écosystème technologique français en lançant un fonds d'investissement pour les sociétés technologiques cotées d'ici à la mi-2024.

QATAR INVESTMENT AUTHORITY, QIA (Qatar) annonce l'intention de s'engager dans un investissement avec Ardian Semiconductor et un engagement d'augmenter, à terme, le montant du programme actuel du partenariat d'investissement porté par le véhicule conjoint avec Bpifrance, Future French Champions.

REVOLUT (Royaume-Uni) prévoit d'investir plus de 100 M€ en France au cours des deux prochaines années et vise à avoir plus de 20 millions de clients d'ici 2029. Elle prévoit de doubler la taille de son site parisien.

SILK ROAD FUND (Chine) société d'investissement chinoise et TRAIL, société d'investissement française, annoncent la signature d'un accord-cadre de coopération. Cet accord signifie un partenariat stratégique renforcé et comprend le lancement du deuxième fonds d'investissement Value Trail, qui se concentrera sur les investissements dans les PME en France, en Europe et dans d'autres régions. TRAIL et Silk Road Fund identifieront et recommanderont activement des projets d'investissement éligibles aux fonds Value Trail.

ZENITH BANK (Nigeria) annonce son expansion vers le marché européen via l'ouverture d'une succursale d'établissement de crédit de pays tiers en France. Le groupe prévoit d'installer cinq salariés



4. La France a consolidé son attractivité en 2023

Grâce aux mesures économiques mises en œuvre depuis 2017, la France est devenue la **première destination en matière d'investissements étrangers en Europe depuis 2019**, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne – selon le baromètre annuel du cabinet EY.

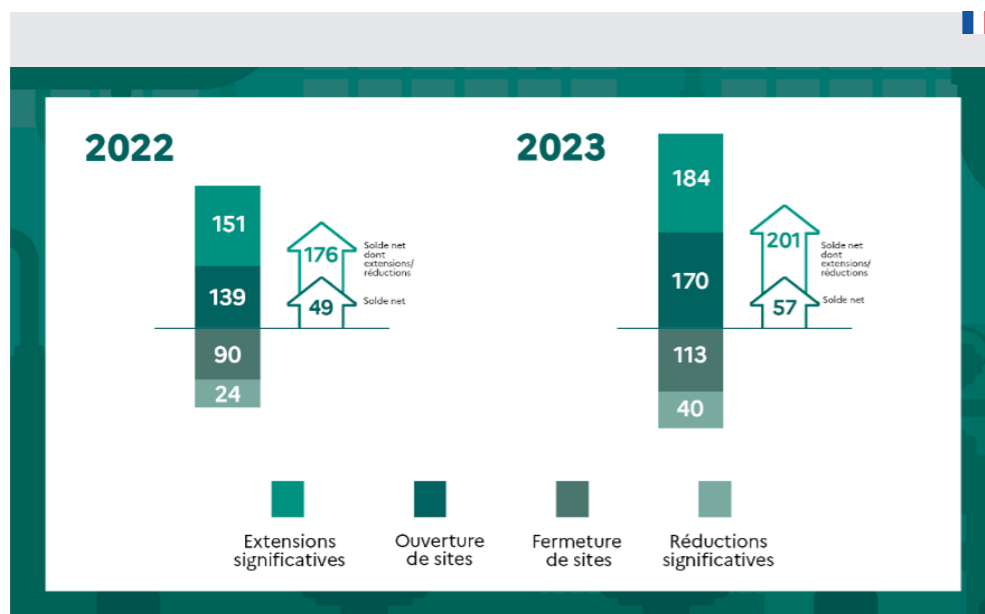
Dans le dernier Bilan de l'investissement international publié par Business France, en 2023, **1 815 décisions d'investissement** ont été recensées. Ces projets vont permettre la création ou le maintien de **59 254 emplois** à horizon 3 ans. En moyenne, **35 décisions d'investissement** ont été recensées par semaine l'année dernière en France.

Ces projets proviennent de **56 pays différents**, mais pour une grande majorité sont originaires d'Europe (65 % des projets et 56 % des emplois). **Les États-Unis** conservent la première place avec 305 projets (17 000 emplois), devant **l'Allemagne** 272 projets (6 815 emplois). Le **Royaume-Uni** complète le podium des pays investisseurs en France avec 173 projets recensés (4 435 emplois).

Les projets d'investissement sont pour 47 % des créations d'établissements, ce qui montre que les investisseurs croient en l'environnement des affaires et les opportunités économiques de la France. **Les extensions qui constituent 45 % des projets et 68 % des emplois** reflètent une confiance durable des investisseurs étrangers pour la France. Ils expriment la satisfaction des investisseurs après une expérience réelle dont ils ont pu apprécier les bénéfices.

La décarbonation est une opportunité majeure pour la France. Le Bilan 2023 de l'investissement international recense 205 projets qui concernent directement l'objectif de « décarbonation » de notre économie. Parmi ces projets, on retrouve 84 décisions de pérennisations ainsi que des décisions de création / extension. Décarboner notre industrie et réindustrialiser la France est un pari gagnant à la fois pour le climat, pour l'emploi et pour notre souveraineté.

Les projets d'investissement international irriguent l'ensemble du territoire. Les entreprises sous contrôle étranger sont présentes et créent de l'emploi dans l'ensemble des régions de France. 49 % des projets et 73 % des projets industriels se réalisent dans des communes de moins de 20 000 habitants.



Source : Baromètre industriel de l'État, Direction générale des Entreprises

LES OUVERTURES DE SITES INDUSTRIELS EN 2022 ET 2023 : UNE DYNAMIQUE DE RÉINDUSTRIALISATION DÉSORMAIS ENCLENCHÉE

L'État a publié en mars dernier son tout premier Baromètre industriel. Les résultats du Baromètre témoignent d'une réindustrialisation forte en 2022 et en 2023 avec respectivement **176 et 201 ouvertures nettes** en tenant compte des extensions et réductions significatives. **Les ouvertures nettes de sites industriels en 2023 progressent de 14 % par rapport à 2022, avec un premier semestre (+122) plus dynamique que le second (+79).**

Si l'on se restreint aux seules ouvertures et fermetures *greenfield*, **c'est-à-dire en retirant les réductions et extensions significatives (nouvelle ligne de production par exemple), le solde 2023 est de 57 sites supplémentaires et de 49 en 2022 (+16 %).**



5. France 2030 : un plan d'investissement pour la France

Le plan « France 2030 » matérialise les choix français des secteurs stratégiques dans lesquels investir est le plus urgent et où le besoin d'innovation est le plus fort. Il est doté de 54 Mds€, et vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. La moitié des financements sont destinés à des acteurs émergents, et l'autre moitié aux actions de décarbonation.

Levier majeur de soutien aux investisseurs étrangers pour s'impliquer dans la construction d'une France industrielle et productive, il recense 559 projets au Bilan 2023, dont 31 % concernent des domaines prioritaires. Parmi ces investissements, Business France en accompagne 70 %.

Il poursuit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre et mieux produire, à l'horizon 2030 et prévoir des investissements dans des domaines stratégiques très variés, allant de l'hydrogène au quantique en passant par l'électronique, l'intelligence artificielle ou encore l'agriculture et la santé de demain.

France 2030 mise sur les acteurs émergents et innovants à fort potentiel (start-ups et licornes de demain) et place son action dans la dynamique européenne à l'œuvre depuis la crise sanitaire avec l'adoption du plan de Relance européen.

Le plan est un instrument puissant de soutien de l'innovation, depuis le stade de la recherche fondamentale jusqu'au développement et à la mise en production.



Et les résultats sont là. Depuis son lancement en 2021, la moitié des crédits ont d'ores et déjà été engagés. Parmi les premiers résultats portés par les lauréats, on dénombre :

- 2 000 dépôts de brevets
- 4 gigafactories de batteries et la sécurisation de production de nouveaux véhicules en France
- 8 biomédicaments produits en France
- 34 000 places de formation diplômantes aux métiers d'avenir ouvertes en 2022 et en 2023
- 40 000 emplois directs créés
- Environ 8,5 millions de tonnes de CO2 qui devraient être économisées par an sur les projets engagés à date,
- à horizon 2030, 288 000 à 600 000 créations nettes d'emplois. Ces évolutions attendues confirment l'importance donnée par France 2030 au soutien des formations aux métiers d'avenir.
- Entre 40 et 80 milliards d'euros de PIB supplémentaire prévus annuellement à l'horizon 2030.



6. La France, leader de l'IA en Europe

IA : DE LA RECHERCHE AU DÉPLOIEMENT, UNE STRATÉGIE AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

Afin de s'affirmer comme leader de l'IA en Europe et dans le monde, de structurer un écosystème dédié de long-terme et de favoriser des gains substantiels de compétitivité et de productivité, au service de l'économie et de la société, la France a mis en place une stratégie nationale ambitieuse pour l'IA, intégrée au plan France 2030. L'accueil en février 2025 d'un grand sommet international pour l'IA confirme la volonté de la France de s'engager avec ses grands partenaires, publics et privés, à la tête de cette révolution, afin de tirer ensemble tous les bénéfices d'une IA sûre.

UNE STRATÉGIE GLOBALE QUI S'ADAPTE EN PERMANENCE AUX ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES :

2018-2022 (environ 1,5 Md€ de financement) : la stratégie s'est concentrée sur le renforcement des capacités de recherche en favorisant la création et le développement d'un réseau d'instituts interdisciplinaires IA, le soutien à des chaires d'excellence en IA, le financement de programmes doctoraux et l'investissement dans les capacités de calcul de la recherche publique. En 2021, la France compte le plus grand nombre de laboratoires d'IA (81) en Europe.

2021-2025 (2,22 Md€ de financement, dont 1,5 Md€ public) : la stratégie s'est concentrée sur la diffusion des technologies d'IA dans l'économie, afin de faire émerger des champions français de l'IA.

Sont particulièrement ciblées :

- **L'IA embarquée** pour mettre en œuvre algorithmes au plus près du capteur et de l'utilisateur, en particulier au sein de systèmes embarqués, afin de réduire la consommation énergétique et les délais de traitement de manière drastique, tout en réduisant les coûts et les risques liés à la transmission des données.



→ **L'IA de confiance**, afin de développer des algorithmes sécurisés pour des industries de précision, notamment dans les domaines de l'aéronautique, du véhicule autonome ou encore de l'industrie 4.0

→ **L'IA frugale**, afin de limiter l'impact environnemental de l'IA et de mobiliser cette technologie au service de la transition écologique (ville durable, mobilités, agriculture de précision).

→ **L'IA générative**, qui fait l'objet d'appels à projets actuellement en cours, pour construire des communs numériques au service de l'IA générative et faire émerger des offres françaises au service d'usages innovants de l'IA générative. Par ailleurs, un comité dédié lancé en septembre 2023, a remis au gouvernement en mars 2024 un rapport de 25 recommandations pour faire de la France un acteur majeur de la révolution technologique de l'IA.

Les efforts actuels reposent sur trois piliers : la formation et l'attraction de talents en IA, le soutien à l'offre deep tech et le rapprochement de l'offre et de la demande de solutions en IA. Elle s'articule également avec d'autres stratégies sur les technologies quantiques et d'électronique, la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications.

DES ACTEURS DE L'IA QUI INVESTISSENT EN FRANCE

Depuis 2018, de nombreuses entreprises ont choisi la France pour implanter ou renforcer leurs laboratoires sur l'IA : Alphabet (Google), Cisco, Criteo, DeepMind, Fujitsu, HPE, IBM, Intel, Meta, Microsoft, NaverLabs, Samsung, SAP, Uber. En parallèle, en 2022, **la France compte 590 start-ups sur l'IA** (contre 502 en 2021) **qui ont levé plus de 3,2 Md€ sur l'année 2022**, soit six fois plus qu'en 2018. 16 d'entre elles sont des licornes, incluant ContentSquare, EcoVadis, ManoMano, Meero, Mirakl, Payfit, Qonto, et dernièrement Mistral Ai.

Ces entreprises s'appuient notamment sur les compétences scientifiques et d'ingénierie des talents formés en France, qui disposent d'une renommée internationale. À titre d'illustration, entre 2017 et 2021, la France a maintenu son 7^e rang mondial et 2^e de l'UE en matière de publications dans le cadre des conférences scientifiques sur l'IA.



7. La France, en faveur de l'industrie verte et décarbonée

UNE ÉLECTRICITÉ DÉCARBONÉE ET GARANTIE À UN PRIX STABLE COMPÉTITIF

Avec le discours de Belfort en 2022, le président de la République a donné une ambition claire à la France pour en faire un pays sobre en énergie, producteur massif d'énergie décarbonée autour de deux priorités : le développement des renouvelables et le développement du nucléaire. Cette priorité s'incarne aujourd'hui par des objectifs de déploiement de 100GW de photovoltaïque et 45GW d'éolien en mer à horizon 2050 sur les renouvelables et 6 nouveaux réacteurs nucléaires qui ont été annoncés. Ces investissements assurent à la France de continuer à être un pays massivement producteur d'énergie décarbonée.

En complément, avec la réforme du marché européen de l'électricité, les États-membres sont parvenus à un accord permettant d'une part des prix de l'électricité plus proches des coûts de production, d'autre part de financer l'investissement pour construire des nouvelles centrales nucléaires et favoriser ainsi la décarbonation de l'économie et augmenter la compétitivité de l'industrie.

Dans ce contexte, le Gouvernement et EDF ont conclu en novembre 2023 un accord qui assure la pérennité financière d'EDF et lui permet d'investir massivement dans la maintenance et le renouvellement de son parc nucléaire, tout en garantissant la compétitivité des entreprises avec un prix cible moyen de 70€/MWh. Cet accord majeur confère aux entreprises implantées en France un avantage compétitif induit par une électricité décarbonée à bas coût.

En complément, et afin de s'adapter aux spécificités des entreprises fortement consommatrices d'électricité (energo-intensives), EDF propose des contrats commerciaux de long terme (10-15 ans) permettant aux industriels d'anticiper et de projeter leurs investissements sereinement.

Les contrats de fourniture qui concernent les autres entreprises seront prolongés dans le temps afin de couvrir une période de 4 à 5 ans, alors que les contrats actuels sont limités à 3 ans. Toute entreprise ou investisseur industriel peut donc librement entrer en négociation avec EDF.

L'INDUSTRIE FRANÇAISE SE DÉCARBONE

Troisième secteur le plus émetteur de CO₂, après les transports et l'agriculture, avec 18 % des émissions nationales, l'industrie française tient un rôle clé dans la décarbonation du pays, en étant à la fois cible et levier des politiques mises en œuvre.

La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) présente 4 grands objectifs pour réduire les émissions de GES : (i) décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050, (ii) réduire de moitié les consommations d'énergie dans tous les secteurs, (iii) réduire les émissions non liées à la consommation d'énergie et augmenter les puits de carbone naturels et (iv) développer des technologies de capture et stockage du carbone pour absorber les émissions résiduelles incompressibles. Dans le contexte de l'accord de Paris et de la législation européenne (paquet «Fit for 55»), la France s'est, en outre, engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050, après une étape intermédiaire de baisse de 55 % des émissions de GES d'ici à 2030.

UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR L'INDUSTRIE VERTE

La stratégie nationale Industrie verte s'inscrit dans la continuité des actions de réindustrialisation de la France menées par l'État depuis 2017 et présente l'ensemble des actions et objectifs qui permettront l'industrie française d'être décarbonée, souveraine et compétitive.

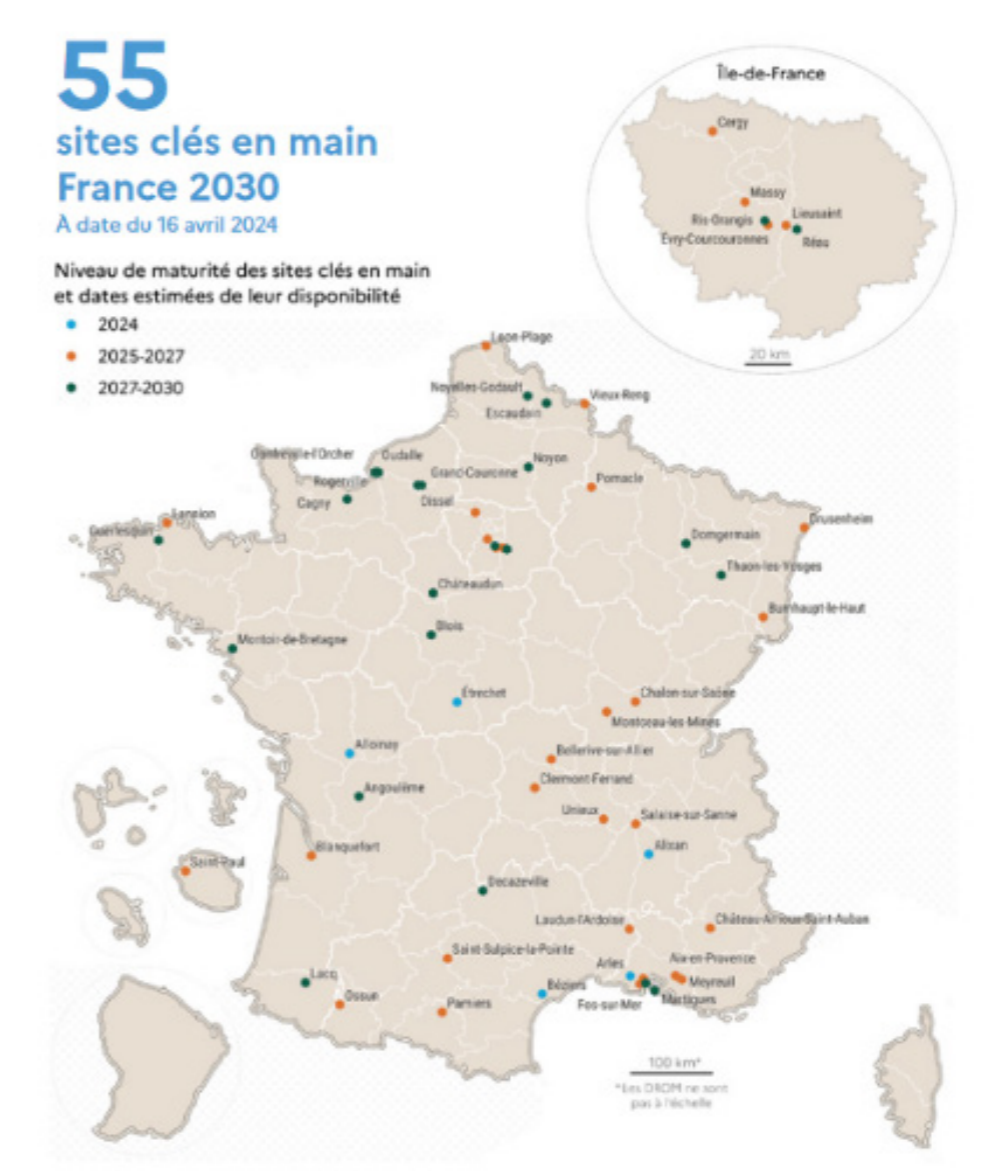
Elle identifie les filières industrielles innovantes produisant les technologies de notre décarbonation, ainsi que les filières clés de notre souveraineté nationale qui entament le verdissement de leurs activités : elles sont essentielles pour assurer une transition écologique synonyme de prospérité pour notre pays.

DES FINANCEMENTS POUR L'INDUSTRIE VERTE

Pour soutenir les secteurs industriels qui contribuent aux objectifs de neutralité carbone, l'État déploie des leviers financiers et fiscaux ambitieux, parmi les plus incitatifs au sein de l'Union européenne.

Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV) permet de soutenir les entreprises réalisant des investissements industriels dans des projets appartenant à des filières clés de l'industrie verte, notamment dans le secteur des batteries, de l'éolien, des panneaux photovoltaïques et des pompes à chaleur. Il soutient l'intégralité de la chaîne de production de ces secteurs et doit générer **23 milliards d'euros d'investissements et la création de 40 000 emplois directs d'ici 2030**.

L'État a également annoncé en février 2024 la mise en place de prêts verts garantis. Cette initiative permet de garantir deux milliards d'euros de prêts verts aux entreprises pour faciliter leur adaptation au changement climatique sur l'année 2024. Les prêts pourront atteindre 2 millions d'euros par entreprise et 2,5 millions pour celles du secteur de l'industrie.



Enfin, le plan France 2030, dont 50 % des 54 Md€ de budget global sont dédiés à la décarbonation de l'économie et constitue une réponse à l'Inflation Reduction Act américain et s'inscrit dans la droite ligne du plan industriel du pacte vert pour l'Europe. D'ici 2030, il permettra d'engendrer 23 Md€ d'investissement et 40 000 emplois directs, et d'éviter 35 M de tonnes équivalent CO₂.

UN CADRE RÉNOVÉ POUR ACCÉLÉRER LES IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La loi Industrie verte, promulguée le 23 octobre 2023, vise à soutenir et accélérer le développement industriel vert français.

En particulier, elle prévoit des mesures visant à i) **faciliter et accélérer l'implantation de nouvelles usines et sites industriels en France**, ii) soutenir le financement de l'industrie verte par la mobilisation des fonds publics et privés, iii) valoriser les industries environnementalement vertueuses dans les marchés publics et iv) former aux métiers de l'industrie verte. Les dispositions législatives ont été complétées par des mesures réglementaires et fiscales.

Grâce à la loi Industrie verte, **le délai d'autorisation des projets industriels doit passer de 17 mois à 9 mois en moyenne.**

Pour continuer à accélérer, le projet de loi « simplification » en cours prévoit une nouvelle vague de simplification. Pour favoriser l'implantation d'usines ou de projets de transition énergétique, des mesures dérogatoires au droit commun sont envisagées : réduction des délais d'instruction des permis de recherche miniers, assouplissement des conditions de compensation des atteintes à la biodiversité des projets d'aménagement, accélération des procédures pour certains projets (centre de données d'envergure, réseaux haut débit...).

DES MESURES COMPLÉMENTAIRES EN COURS D'ADOPTION PAR VOIE RÉGLEMENTAIRE POUR FACILITER DAVANTAGE LES IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES :

→ **Concernant la concertation amont** : les projets industriels ne feront plus partie du champ d'intervention de la Commission nationale du débat public (CNDP).

→ **Concernant les recours de tiers contre l'autorisation des projets industriels** : le délai de recours sera réduit à 2 mois et des procédures contentieuses accélérées pour les PINM et projets structurants mises en place.

→ **Concernant l'accès au foncier** : aucun projet industriel ne sera bloqué par la mise en œuvre du ZAN, ils pourront bénéficier du forfait national prévu par la loi du 23 juillet 2023.

DU FONCIER ADAPTÉ POUR L'INDUSTRIE

La réindustrialisation requiert des investissements, des compétences mais aussi du foncier en quantité et qualité suffisante. La démarche des sites clés en main France 2030 s'inscrit dans la volonté de constituer un stock stratégique de foncier industriel, pour faire face aux enjeux de la réindustrialisation en cours et à venir. Destinés à accueillir de nouvelles activités industrielles, ces 55 sites feront l'objet d'un accompagnement renforcé des services de l'état et des opérateurs pour les rendre véritablement clés en main à horizon 2030. Les porteurs de projets (collectivités comme entreprises privées ou organisations parapubliques) pourront bénéficier :

→ D'un soutien en ingénierie (co-financement d'études, expertise juridique ou de faisabilité, étude du modèle économique ...),

→ D'un suivi particulier des services de l'État pour l'initiation et la finalisation des procédures administratives préparatoires (environnement, urbanisme, archéologie préventive)

→ De mécanismes de financement appropriés (offre de la Banque des Territoires, Fonds vert...)

→ D'une valorisation renforcée à travers la mobilisation de Business France et des Agences régionales de développement (ARD) mais également via le portail France Foncier + qui propose une cartographie du foncier industriel disponible en France.

Parmi les sites sélectionnés, une partie est disponible pour accueillir de nouvelles implantations industrielles dès 2024, les autres le seront progressivement jusqu'en 2030, selon leur degré de maturité.

FRANCE FONCIER

Mandatés en 2023 par le ministère de la Transition Écologique et le ministère de l'Industrie et de l'Énergie, la Banque des Territoires et le Cerema se sont associés pour répondre au double objectif de développement économique et de sobriété foncière avec France Foncier+, le portail national du foncier économique lancé le 17 avril dernier en version française.

Outil collaboratif, actualisé en continu, France Foncier+ référence et qualifie le foncier économique disponible sur l'ensemble du territoire afin de mettre en relation les entreprises, à commencer par les industriels, en quête d'implantation et les territoires qui proposent du foncier. Il permet notamment d'identifier, localiser et qualifier plus de 600 sites disponibles qui correspondent à leurs besoins tout en rentrant directement en relation avec les acteurs locaux.

France Foncier+ est le fruit d'un travail partenarial associant l'ensemble de l'écosystème du foncier et du développement économique. Le portail a été conçu et piloté en lien étroit avec l'ANCT, la DGE et la DGALN ainsi qu'avec les acteurs régionaux – en particulier les agences régionales de développement économique – et Intercommunalités de France.

Vitrine de la France à destination des investisseurs étrangers, il participe à l'attractivité du pays en accélérant les démarches d'implantation des investisseurs et industriels étrangers.

À l'occasion de l'édition 2024 de Choose France, la Banque des Territoires et le Cerema, en lien avec Business France, lancent la version anglaise de France Foncier+ et proposent de nouvelles fonctionnalités, notamment relatives aux formations sur les territoires.

Pour le lancement de cette version anglaise, la traduction anglaise est assurée par les services de Business France de même que la promotion des sites à l'étranger. 627 sites disponibles sont recensés soit plus de 6 500 hectares. **Les disponibilités sont principalement à vocation industrielle** et prêtes à court terme pour l'implantation avec **85 % des sites disponibles immédiatement (comprenant plusieurs sites clés en main France 2030)**. La surface moyenne des sites est de 10,6 hectares. Cette version anglaise permet également d'identifier les sites qui correspondent aux besoins des investisseurs grâce à de nombreux filtres liés aux infrastructures, aux ressources sur les sites.

L'impératif de **sobriété foncière** s'est imposé ces dernières années comme une réponse indispensable à l'augmentation de l'artificialisation des sols et à ses conséquences néfastes sur l'environnement et la qualité de vie sur les territoires. En outre, **l'accès au foncier est un facteur essentiel de l'attractivité de la France ce dernier étant un préalable pour l'implantation des entreprises étrangères sur notre territoire**. Selon une enquête menée en 2023 par la Banque des Territoires et le Cerema, avec Intercommunalités de France, près de la moitié des intercommunalités s'estiment en situation de saturation foncière. La raréfaction du foncier économique disponible à la construction constitue un frein pour l'implantation des entreprises, en particulier industrielles qui peinent de plus en plus à identifier des sites d'implantation adaptés à leur activité. D'après un rapport sénatorial de janvier 2024, 64 % d'entre elles craignent que le manque de foncier ne les contraigne à renoncer à des projets.

Face à ces constats et aux enjeux d'attractivité et de souveraineté industrielle de la France, **France Foncier+ soutient le développement économique et le renforcement de l'attractivité des territoires compatible avec la sobriété foncière**, en favorisant la mise en relation directe en quelques clics entre les entreprises étrangères et les acteurs locaux du développement économique.

Captures d'écran de la version anglaise



DES PREMIERS PROJETS DÉCLARÉ D'« INTÉRÊT NATIONAL MAJEUR » (PINM)

Afin d'accélérer le développement de l'industrie verte et le développement des projets les plus stratégiques, la loi « Industrie verte » donne un statut particulier aux projets industriels identifiés comme relevant de l'intérêt national majeur. Les projets reconnus comme tels bénéficient d'une accélération et d'une sécurisation par l'État des procédures préalables à l'implantation relatives à l'urbanisme, à la dérogation « espèces protégées » et aux raccordements au réseau de transport d'électricité.



8. Des réformes en faveur de la compétitivité des entreprises et de la simplification administrative

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et Numérique Bruno Le Maire a présenté, le 24 avril dernier, un ambitieux plan d'action simplification. Composé de 50 mesures dont la moitié seront législatives et votées d'ici la fin de l'année, ce plan renouvelle la méthode et pose les bases d'un changement systémique, avec trois objectifs ambitieux et complémentaires :

→ Changer radicalement de philosophie, pour que l'administration se mette pleinement au service de toutes les entreprises. La suppression des 1 800 formulaires administratifs, la refonte du bulletin de salaire, la réécriture du Code du commerce ou encore la simplification de la commande publique font partie de cet effort.

→ Soulager en particulier les petits acteurs économiques – TPE-PME, indépendants, artisans, commerçants, qui souffrent le plus durement de la multiplication des normes. Le plan prévoit pour cela de rapprocher le droit des professionnels et le droit des particuliers en matière de banque, d'assurance ou d'énergie. Il simplifie également les démarches complexes – qu'il s'agisse de solliciter un tiers, de se rassembler pour un projet, de recruter ou d'obtenir un label – ainsi que l'installation et l'exploitation des commerces et des restaurants.

→ Faciliter et accélérer les transitions écologiques, énergétiques et numériques qui permettront à notre pays de se réindustrialiser notamment par l'allègement des délais et des conditions d'installation des usines et des centres de données ; la suppression des barrières qui nous empêchent d'atteindre notre plein potentiel en matière de géothermie, d'éolien en mer, de stockage carbone et de biogaz. Nous encouragerons également l'exploitation minière de lithium et de cuivre dans notre sous-sol, pour alimenter nos gigafactories de batteries électriques. Nous ferons enfin de la France un leader en matière d'innovation grâce à une accélération des procédures et du crédit impôt recherche.

Ces trois objectifs obéissent à la même conviction : il faut simplifier notre économie pour gagner la confiance des entrepreneurs et leur donner envie de créer de la richesse sur notre territoire.

Grâce à une dynamique de réformes structurelles engagées depuis 2017, la France est revenue dans le jeu européen en termes de taxation du capital et du travail. En 2022, le taux de chômage a poursuivi sa baisse amorcée en 2016 et a diminué de 0,6 point sur l'année, pour atteindre son plus bas niveau depuis 1982 (7,1 %) au premier trimestre 2023. Depuis 2017, on recense 300 ouvertures d'usines et la création de 100 000 emplois industriels. L'économie française s'est montrée résiliente tant en 2022 qu'en 2023, et les prévisions de croissance restent solides pour 2024 (1,3 % selon le FMI).

UN ENVIRONNEMENT FISCAL FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la politique macroéconomique de compétitivité menée depuis 2017, outre la baisse du coût du travail, les impôts ont été diminués de près de 60 Mds€, ménages et entreprises confondus.

Pour les entreprises, cela s'est en particulier concrétisé par une baisse de l'impôt sur les sociétés, passé de 33 % à 25 %, et une réduction des impôts de production de 15 Md€. Depuis le budget 2023, la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) se poursuit. Elle sera encore réduite de 1Md€ cette année et totalement supprimée d'ici 2027. Le secteur de l'industrie en est le premier bénéficiaire de ces baisses, à hauteur de 25 % du total.

Le crédit d'impôt recherche, créé en 1983 et amplifié en 2018, est un facteur d'attractivité majeur pour la recherche et le développement. Le CIR est parfaitement identifié par les acteurs qui s'en saisissent pleinement pour innover en France, et sa pérennité est désormais essentielle au succès de notre politique économique.

Au-delà d'une fiscalité attractive et stabilisée, la relation entre les administrations fiscales et les acteurs économiques a considérablement gagné en confiance depuis 2017 et le travail se poursuit. Pour faciliter l'implantation de projets en France, un guichet international spécifique a été mis en place pour accompagner les investisseurs étrangers qui rencontrent des problématiques fiscales.

De nouvelles mesures renforçant l'attractivité de la France seront mises en œuvre dans les prochains mois afin de favoriser le retour et d'attirer des cadres à haut potentiel et des activités économiques à forte valeur ajoutée (simplification du régime d'impatriation en matière sociale et reconduction du régime dit du *carried interest* impatriés).



UN NOUVEL OUTIL DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS INDUSTRIELS DOMESTIQUES : LA GARANTIE DES PROJETS INDUSTRIELS (GPI)

«Un nouvel outil de financement dédié aux projet industriels sera déployé et mobilisable dès 2025. Cette nouvelle Garantie des Projets Industriels a vocation à soutenir des projets industriels stratégiques – parce qu’ils permettent à la France de se positionner sur des marchés à fort potentiel de croissance et sont à même de générer un avantage compétitif pour le pays - sur le sol français. En accordant une garantie d’État aux projets retenus, elle servira de catalyseur aux financements privés, souvent conséquents, que requièrent ces projets aux rendements parfois d’autant plus incertains que leur portée est ambitieuse. Cette garantie accordée aux prêts bancaires destinés à financer des dépenses d’investissement en capital pourra couvrir jusqu’à 50 % de la dette des projets industriels. Cet outil, qui couvrira donc des projets de construction et d’extension d’usines, contribuera à la réindustrialisation de la France et constituera un argument d’attractivité supplémentaire dans le choix d’implantation sur le sol français.

UN MODÈLE SOCIAL TRANSFORMÉ

Les réformes successives et approfondies du droit du travail menées depuis plusieurs années en France ont permis de redonner de la flexibilité et de la prévisibilité aux entreprises en permettant notamment :

→ D’ajuster les règles d’organisation du travail au plus près des besoins de l’entreprise (durée du travail, rémunération, mobilité...). En 2022, on recense +15 % d’accords collectifs d’entreprise conclus.

→ De donner de la prévisibilité dans la rupture du contrat de travail grâce à l’instauration d’un plafonnement des indemnités dues en cas de licenciement abusif, et à la limitation du délai de contestation d’un licenciement à un an. Entre 2010 et 2020, ont été constatées -55,6 % de saisines prud’homales.

Une politique favorable au retour/ maintien dans l’emploi : nouvelles règles d’indemnisation d’assurance chômage (durée minimale de travail), modulation de la durée d’indemnisation ; allongement de la durée de cotisation et passage de l’âge de la retraite de 62 à 64 ans pour la majorité des salariés français.

UN TEMPS DE TRAVAIL LOIN DES IDÉES REÇUES :

→ 63 % des salariés travaillent plus de 35h/semaine en 2020. Le temps de travail hebdomadaire moyen des cadres est de 42,5h/semaine en 2021.

→ La durée hebdomadaire maximale de temps de travail est de 48h sur une semaine et de 44h/semaine en moyenne sur 12 semaines. À partir de 35h s’appliquent les heures supplémentaires.

→ Le coût du travail a évolué à la baisse grâce à un allègement de charges sociales équivalent à un gain de 20 Mds€/an pour les entreprises, et grâce à plusieurs mécanismes de réduction.

La productivité horaire du travail est par ailleurs élevée : en 2022, 65,2 % contre 68,2 % pour l’Allemagne, 55,6 % pour l’UE.

ADAPTATION DES COMPÉTENCES AUX ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET AUX NOUVEAUX MÉTIERS

Un investissement massif dans les compétences est intervenu dès 2018 avec le Plan d’Investissement dans les Compétences (PIC) doté de 15 Mds€ sur 5 ans. Le plan a permis d’augmenter l’effort de formation vers les personnes à faible niveau de qualification, et d’engager des réponses aux besoins de l’économie française de court terme (secteurs en tension) et de plus long terme (transformations numérique et environnementale).

La simplification du cadre et les incitations financières à l’apprentissage ont permis d’enregistrer un nombre de nouveaux contrats d’apprentissage dans le secteur privé multiplié par 2,8 entre 2017 et 2022 (DARES).

Le plan « France 2030 » dédie 2,5 Mds€ à la formation aux métiers d’avenir, avec un objectif de formation de 400 000 personnes par an, grâce à la sélection et au financement de dispositifs innovants de formation. Parmi les premières réalisations qui ont engagées 1,5 Mds€, ce sont 34 000 nouvelles places de formation ouvertes en 2022/2023 dans les filières stratégiques France 2030 : structuration d’une offre de formation sur le quantique, 65 écoles de production «faire pour apprendre» pour former 10 000 jeunes par an (industrie, bâtiment, restauration, secteur du bois...), école de la batterie...

La loi industrie verte prévoit enfin des dispositifs permettant d’envisager 50 000 ingénieurs diplômés par an d’ici à 2027, de proposer des places supplémentaires en IUT, licences professionnelles, masters et doctorats scientifiques, ainsi que de favoriser l’attractivité des métiers de l’industrie auprès des jeunes et des écoliers.



UN DISPOSITIF ATTRACTIF POUR LES TALENTS INTERNATIONAUX

Depuis sa création en 2016, le **dispositif «Talent»** (ex-«Passeport talent») est un atout majeur pour l'attraction des talents internationaux en France et favorise l'attractivité économique du pays. Il permet aux entreprises d'accéder aux compétences dont elles ont besoin, qui ne sont parfois pas encore disponibles localement sur le marché du travail, et de stimuler l'innovation au sein de l'écosystème entrepreneurial.

Ce dispositif a été conçu afin de cibler un ensemble de profils prioritaires, qu'il s'agisse de salariés, entrepreneurs, investisseurs, personnes de renommée internationale, chercheurs, etc. Selon leur profil, il donne la possibilité aux talents internationaux d'obtenir un visa et un titre de séjour valide jusqu'à 4 ans, ce qui offre aux entreprises et aux talents internationaux de la stabilité et de la visibilité.

Le dispositif «Talent» permet à ses titulaires de bénéficier de facilités afin de travailler sur le territoire en les dispensant d'autorisation de travail préalable pour une activité salariée. Il facilite également la mobilité de la famille (conjoint marié et enfants mineurs) du talent international.

Ce dispositif contribue ainsi pleinement aux objectifs de **réindustrialisation de l'économie française**, notamment dans les secteurs d'avenir ciblés dans France 2030, en permettant l'installation en France de profils très qualifiés et très mobiles.

Enfin, afin de renforcer l'écosystème de la tech français, la France s'est dotée d'une procédure spécifique depuis 2017 : **le French Tech Visa**. Cette procédure facilite la venue d'un grand nombre de talents internationaux de la tech (salariés, start-ups, investisseurs) en simplifiant l'obtention d'un titre de séjour «talent».

FACILITER LES DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES

Présentées en avril 2023 pour améliorer les procédures de délivrance des visas, les recommandations du rapport Hermelin ont placé les enjeux d'attractivité au centre de notre politique des visas. Elles ont favorisé l'identification des publics prioritaires ne présentant pas de risque migratoire, notamment les hommes et femmes d'affaires en déplacement professionnel, par les postes consulaires afin de faciliter pour eux l'accès aux rendez-vous, ainsi que la délivrance des visas de circulation.

Notre objectif est d'offrir le service le plus efficace à tous ceux qui souhaitent venir en France pour un déplacement professionnel. L'administration assure un suivi régulier des indicateurs de services des visas dans les pays à enjeu particulier pour soutenir les consulats. À titre d'exemple, des missions de renforts humains ont été organisées dans un contexte de reprise post-COVID, dans les postes en manque d'effectifs ou dans les pays en situation de crise. Cette approche globale a permis de réduire la pression sur les services des visas dans les pays prioritaires, avec des résultats positifs observés en 2024, notamment une augmentation significative des demandes de visas et une hausse des visas de court séjour (Schengen).



9. Proposition de loi relative à l'attractivité financière

Une nouvelle proposition de loi visant à faciliter le financement de nos entreprises et à renforcer l'attractivité de la France est en cours d'examen et a été déjà votée par l'Assemblée nationale.

La France est devenue la destination privilégiée en Europe de nombreux investisseurs internationaux et d'établissements financiers d'envergure internationale. Paris est redevenue un centre financier de premier plan et a récemment dépassé Londres pour devenir le premier marché boursier européen en termes de capitalisation boursière. Elle se situe au troisième rang pour le nombre de sociétés cotées. Ce succès témoigne du dynamisme, de la qualité et de la diversité de notre système financier au service du financement de l'économie.

L'amélioration de la compétitivité financière de la France concourt à la prospérité de notre pays : elle s'est traduite par la création de plus de 7 000 emplois dans différents secteurs d'activités directs entre 2017 et 2023, auxquels s'ajoutent les créations d'emplois indirectes et les importantes recettes fiscales supplémentaires.

Près de cinq ans après la loi n° 2019 486 du 22 mai 2019 (loi PACTE) relative à la croissance et la transformation des entreprises, cette proposition de loi vise donc à permettre aux entreprises de poursuivre leur développement grâce à la mobilisation des capitaux des investisseurs, français, européens et internationaux.

À cet égard, cette proposition de loi prolonge et complète les efforts conduits au niveau européen pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés de capitaux et contribuer au développement d'une véritable Union des marchés de capitaux.

En particulier, pour faciliter l'introduction en bourse, ce texte crée en droit français un régime de droits de vote multiples, qui permet de concilier entrée sur les marchés publics et permettre aux dirigeants de garder la main sur les décisions stratégiques à ce moment clé de la croissance d'une entreprise. **Pour accompagner la croissance des entreprises, ce texte simplifie également les modalités d'augmentation de capital sur les marchés financiers.**



Ensuite, la réussite des entreprises françaises repose aussi sur des échanges commerciaux plus fiables, plus simples et plus fluides, en France et à l'étranger. **Ce texte propose ainsi la dématérialisation des titres transférables**, en suivant le canevas de la loi type de la Commission des Nations unies pour le droit du commerce international. Toutes les entreprises bénéficieront d'une baisse du coût de ces activités de financement du commerce en France. Cela permettra donc au cadre du droit français de continuer d'être un atout pour les entreprises.

Enfin, le développement des entreprises et leur financement doivent ainsi être accompagnés par un droit français compétitif, qui intègre les derniers développements technologiques et internationaux. **Cela passe notamment, par la modernisation des règles d'organisation, des instances de gouvernance des entreprises (assemblées générales, et conseils)**, instance des décisions fondamentales de la vie de l'entreprise. En parallèle, la spécialisation de la Cour d'appel de Paris en matière d'arbitrage international renforcera l'attractivité de la place de Paris dans ce domaine.

Au-delà de cette proposition de loi, le projet de loi de finances pour 2025 sera l'occasion de poursuivre la réflexion sur l'attractivité notamment financière. Seront en particulier envisagées des améliorations du régime des impatriés, une simplification des règles applicables au PEA-PME ou encore une révision des dispositifs d'intéressement des dirigeants et salariés, pour les rendre plus efficaces.



10. Des partenariats au service d'un sommet durable

UN SOMMET, CINQ ÉVÈNEMENTS LABELISÉS CHOOSE FRANCE

Chaque année, différents événements labélisés Choose France sont organisés par des partenaires sur des thématiques proches du Sommet telles que l'attractivité économique, le développement durable ou encore les innovations technologiques. En 2024, cinq événements rythmeront cette 7^e édition :

→ **La réunion de « Mobilisation du financement privé pour le climat et le développement »** organisée à l'initiative d'Amélie de Montchalin, Ambassadrice de France auprès de l'OCDE et du Secrétariat de l'initiative lancée lors du sommet pour un nouveau pacte financier mondial de juin 2023, le « 4P, Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète ». Cette réunion de travail convie les acteurs financiers internationaux invités au Sommet Choose France et vise à alimenter les propositions du G20 afin de faciliter les investissements internationaux de sorte à répondre concrètement aux défis climatiques, écologiques et sociaux mondiaux ;

→ **La réunion « Sciences de la vie »** organisée par l'Agence de l'innovation en santé et France Finance Attractivité. Cette session réunit des décideurs publics, des représentants d'organismes opérant dans le secteur de la santé ainsi que les fonds d'investissements internationaux invités au Sommet Choose France afin de créer des synergies et d'encourager les investissements dans les innovations appliquées au secteur de la santé.

→ **Les réunions « Solutions numériques » et « GreenTech »**, organisées par la Mission French Tech à l'initiative de Marina Ferrari, Secrétaire d'État chargée du Numérique, qui s'inscrivent dans le cadre du plan « **Je choisis la French Tech** ». Elles ont pour objectif de mettre en relation des start-ups des programmes de la Mission French Tech et des grands groupes internationaux présents au Sommet Choose France et de valoriser l'attractivité de l'écosystème technologique français. Ces réunions sont l'occasion de mettre en avant les technologies françaises en matière de deeptech (intelligence artificielle et cybersécurité) et de décarbonation.



→ « **Rendez-vous en France !** » un événement piloté par l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), Business France, le pôle Hippolia et les membres de la Filière cheval, rassemblera les 14 et 15 mai 2024 environ 200 invités étrangers et acteurs du monde du cheval afin de promouvoir les savoir-faire et l'expertise de la filière équine française.

CHOOSE FRANCE, SOMMET CERTIFIÉ ÉVÉNEMENT RESPONSABLE

Le Sommet Choose France s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale. Depuis 2020, les sommets Choose France sont ainsi certifiés ISO 20121. Des audits de certification et de suivi sont réalisés avant et pendant le Sommet. Tout au long de l'année, le Secrétariat général du Sommet assure le suivi des recommandations issues des audits et fixe de nouveaux objectifs en matière de responsabilité sociale et environnementale dans une logique d'amélioration continue.

Dans le cadre de la « Charte événement responsable du Sommet Choose France », le Secrétariat général du Sommet s'engage à respecter les 4 principes du développement durable, à savoir : le devoir d'inclusion, de vigilance, de transparence et d'intégrité.

En 2024, le Secrétariat général du Sommet visera à nouveau l'exemplarité dans l'éco-conception de l'événement et dans ses conditions d'accueil et de travail. Dans cet objectif deux nouveaux partenariats ont été conclus avec :

→ **Stock CO2**, une entreprise labellisée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui contribue à la neutralité carbone en soutenant des projets sur le territoire français. Le Secrétariat général de Choose France a sélectionné un projet dans le secteur de la transition écologique agricole, qui accompagnera les agriculteurs français dans leurs efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

→ **Tchao Mégot**, entreprise spécialisée dans le service de collecte, de dépollution et de traitement des mégots en France. Tchao Mégot met à disposition des cendriers sur pied ainsi qu'un kit de recyclage des mégots pour la durée du Sommet au Château de Versailles.



11. L'Inde à l'honneur

Le 14 juillet 2023, la France et l'Inde ont célébré les 25 ans du partenariat stratégique développé entre nos deux pays depuis 1998. À cette occasion, le président de la République a décidé de faire de l'Inde, 4^e partenaire commercial de la France en Asie, l'invité d'honneur de la 7^e édition du Sommet Choose France en 2024.

Ce choix tient aux liens exceptionnels qui unissent nos deux pays et se déclinent tout particulièrement dans différents domaines : la sécurité et la souveraineté, d'abord, avec l'ambition de renforcer nos capacités respectives et de travailler ensemble en faveur de la paix et de la stabilité internationales ; les enjeux globaux, ensuite, pour atteindre nos objectifs climatiques ; les échanges humains, enfin, avec l'ambition de rapprocher fortement nos sociétés. Ces liens résonnent aussi dans la vision commune de l'Inde et de la France, nations de l'Indopacifique, d'un partenariat d'avenir et fournisseur de solutions en matière d'infrastructures, de nouvelles énergies et de connectivité.

La France et l'Inde sont déterminées à œuvrer pour le développement des secteurs d'avenir et à collaborer en ce sens, par exemple dans le domaine de l'intelligence artificielle. Afin de capitaliser sur les ressources de nos deux pays, l'année 2026 sera dédiée à l'innovation franco-indienne et permettra de lancer une dynamique nouvelle dans les échanges entre les écosystèmes français et indien en matière d'innovation. Cette année franco-indienne de l'innovation sera aussi l'occasion de promouvoir l'attractivité de nos économies respectives.

Le président de la République et le Premier ministre indien, Narendra Modi, ont souligné la nécessité de maintenir un niveau de confiance mutuelle élevé dans le domaine des affaires. Le commerce bilatéral entre l'Inde et la France n'a en effet jamais été aussi dynamique qu'en 2023, avec de nombreuses opportunités s'offrant à nos deux pays en matière de commerce et d'investissement.

Désormais pays le plus peuplé de la planète, l'Inde est un marché incontournable pour les entreprises françaises. Près de 700 filiales françaises sont implantées en Inde et y emploient plus de 400 000 personnes dans ses centres les plus dynamiques tels que Bombay, Pune, Chennai, Bangalore mais aussi Hyderabad, où a été inauguré en mars dernier un Bureau de France au sein du T-Hub, plus grand incubateur de startups du pays. Les entreprises du CAC40 comme les PME peuvent investir en Inde et y exporter. La diversification de l'économie indienne et le dynamisme de son secteur privé multiplient les opportunités d'affaires et de partenariats pour les entreprises françaises. Nous construisons de nouvelles relations économiques d'avenir en intégrant les réflexions qui entourent les chaînes de valeur et la résilience aux chocs, avec pour objectif d'encourager les investissements en Inde et de voir davantage de projets indiens se concrétiser sur le sol français.

De nombreuses opportunités d'investissements existent également en France pour les investisseurs indiens. Première destination européenne pour les projets d'investissements étrangers depuis 2019, la France offre un environnement des affaires très attractif, au cœur de l'Europe, avec des mesures concrètes adoptées pour faciliter les investissements en France, comme le plan France 2030. Les investisseurs indiens sont ainsi invités à explorer ces opportunités dans des secteurs d'avenir comme la transition écologique et numérique, ou encore les technologies du futur

Ces sujets stratégiques seront abordés pendant le Sommet Choose France à l'occasion d'une table ronde France-Inde, rassemblant une quinzaine d'investisseurs indiens et d'entreprises françaises. Cette table-ronde, animée par Paul Hermelin, représentant spécial de la France pour la relation économique avec l'Inde, sera ouverte par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et clôturée par le président de la République. Les discussions permettront d'explorer des pistes de courants d'affaires et d'investissements dans des secteurs variés, tel que la santé, l'alimentation, le numérique, la recherche, l'aéronautique et le spatial ou encore la souveraineté industrielle. Les atouts de la France et les réformes menées seront présentés et mettront en lumière les potentialités et la diversité des coopérations envisageables entre les acteurs économiques de nos deux pays.